Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 17 juillet 2025 à Riez

Présents : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc-sur-Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) ; **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional Provence Alpes côte d'azur) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération) ; **Corine PELLOQUIN** (Bauduen) ; **Laurent GUIOU** (Esparron de Verdon) ; **Robert LAURENTI** (Valensole) ; **Laurence DEPIEDS** (St Martin de Brômes) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var).
Excusés qui ont donné pouvoir : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon) à Claude BONDIL à compter de l'après-midi ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mai 2025 à Moustiers-Sainte-Marie

2. Délégation au Président de la compétence relative aux marchés publics

Les membres du Bureau à l'unanimité prennent acte du règlement interne relatif aux marchés à procédure adaptée qui était joint à l'ordre du jour et autorisent le Président à signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 40 000 € HT (seuil d'obligation de mise en concurrence et de publicité).

3. Désignation des délégués pour représenter le Parc du Verdon auprès des différentes instances et associations

Les membres du Bureau à l'unanimité désignent les représentants suivants :

	Titulaires	Suppléants
Commission locale de l'eau	Jacques Espitalier, Bernard Clap, Jean-Pierre Herriou	
Comité de rivière de l'Asse et Bléone	Jacques Espitalier	
Régie du bassin hydrographique de la Durance	Jacques Espitalier	
AGORA	Jacques Espitalier	
CLE Durance	Bernard CLAP	
Réseau des grands Sites de France	Michèle Bizot-Gastaldi	Bernard Clap
Fédération des parcs	Bernard Clap	Michèle BIZOT -GASTALDI
CLIS du CDSU de Valensole	Robert Laurenti	Christophe Bianchi
Comité consultatif de la réserve géologique de Haute Provence	Corine Pelloquin et Laurence Depieds	
Groupe d'Action Locale LEADER « Confluences autour du Verdon » Comité de programmation/Assemblée générale	Bernard Clap et Philippe Maranges	Corine Pelloquin et Nicolas Stamplfi
Commission mixte du PNR Verdon	Bernard Clap, Michèle Bizot-Gastaldi, Jean-Marie Pautrat	Laurent Guiou, Antoine Faure, Arlette Ruiz
Commission dép. de la nature, des Paysages et des Sites / Formation des sites et paysages	83 : Antoine Faure 04 : Michèle Bizot-Gastaldi	83 : Corine Pelloquin 04 : Romain Colin
Commission dép. de la nature, des Paysages et des Sites / Formation Nature	Corine Pelloquin	Dominique Chavy
Comité régional Biodiversité	Corine Pelloquin	Jacques Espitalier
Commission Départementale d'Orientation Agricole 04	Christophe Bianchi	Antoine Faure
Commission Départementale d'Orientation Agricole 83	Antoine Faure	Christophe Bianchi
CDPENAF 04	Christophe Bianchi	Antoine Faure
CDPENAF 83	Antoine Faure	Christophe Bianchi
Association réseau interparcs	Antoine Faure et Philippe Maranges (en plus du Président membre de droit)	
Régie du bassin hydrographique de la Durance	Jacques Espitalier	

4. Régime indemnitaire pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et frais de déplacement

Les membres du Bureau :
- décident d'attribuer à M. Bernard CLAP, Président, une indemnité mensuelle de 1000 € net au titre de l'exercice de ses fonctions de Président du PNR Verdon,
- décident d'attribuer aux 8 vice-Présidents : M. Georges BOTELLA, M. Jacques ESPITALIER, Mme Corine PELLOQUIN, M. Antoine FAURE, M. Christophe BIANCHI, Mme Laurence DEPIEDS, M. Jacques AVANIAN et M. Philippe MARANGES, une indemnité mensuelle de 300 € net au titre de l'exercice de leurs fonctions de vice-Président du PNR Verdon,
- reportent à un prochain Bureau la délibération relative aux frais de déplacement des élus.

5. Les événements du Parc du Verdon juillet - octobre 2025

Date	Commune	Description	Organisateur	Pôle pilote	Lien avec les projets / opération
Juillet aout les mardis	Moustiers Valx	Ateliers fabrication du fromage de chèvre	Parc	Diffusion des connaissances	Valx

Juillet aout lundis jeudis	Moustiers Valx	Balade avec les chèvres au petit matin et au crépuscule	Parc	Diffusion des connaissances	Valx
15 juillet	Tourtour	Conférence de sensibilisation à la pollution lumineuse et l'extinction nocturne	Parc	Paysage Aménagement Energie	Pollution lumineuse
19 juillet	Comps-s-A.	Stand des écogardes sur les portes ouvertes préhistoriques - POP	Préhver	Tourisme	Dispositif écogarde
20 juillet	Quinson	Stand des écogardes sur la fête de la préhistoire	Musée de Quinson	Tourisme	Dispositif écogarde
24 juillet	Puimoisson	Conférence – atelier sur les économies d'eau au quotidien, chez soi	Parc	Eau	Economies d'eau
6 août	Moustiers Valx	Ateliers transformer la laine en feutre	Parc	Diffusion des connaissances	Valx
9 août	Rougon	Participation à la fête du livre – vente de l'ouvrage de J. Cru	Rougon	Diffusion des connaissances	Valx
14 août	Moustiers Valx	Ateliers d'écriture en plein nature	Parc	Diffusion des connaissances	Valx
22 août	Valensole	Sortie découverte et écoute chauve-souris	Parc	Patrimoine naturel	
1er mai au 30 septembre	Riez-Saint- Jurs	Exposition « Gypse, gypiers, gypseries en Verdon »	Parc, Communes	Paysage Aménagement Energie	Patrimoine bâti
11, 12 et 13 septembre	Aups	Chantier participatif de restauration du canal des près	Parc	Paysage Aménagement Energie	Patrimoine bâti
13 septembre	Castellane	Sortie découverte et écoute chauve-souris	Parc	Patrimoine naturel	ABC
26 septembre	La Palud sur Verdon	Route des crêtes réservée aux vélos de 9h à 14h	Département, commune, Parc, VLP	Ecotourisme et gestion des sites fréquentés	Tourisme à vélo. Grand Site de France
27 septembre	Comps-sur-Artuby et Trigance	Inauguration des sentiers Préhistoire	Parc, intercos, Préhver et communes	Diffusion des connaissances	Préhistoire de la vallée de Jabron
5 octobre	Moustiers Valx	Label Fête pour le renouvellement du label PNR	Parc	Diffusion des connaissances	
du 9 au 11 octobre	Saint-André-les-Alpes	Stand de sensibilisation aux risques d'inondation, entretien des berges, gestion sédimentaire, lors du *Village Risk*	DDT, CCAPV	Eau	Mission inondation
18 octobre	La Palud sur Verdon	Visite du four Peisselon	Parc	Paysage Aménagement Energie	Patrimoine bâti
18 octobre	Castellane	Sortie naturaliste - À la découverte des champignons et des lichens	Parc	Patrimoine naturel	ABC
19 octobre	Esparron	Animation chapelle ND / Vière	Parc	Paysage Aménagement Energie	Patrimoine bâti
11, 15, 18 ou 19, 22 octobre	Majastres, Saint-Julien du Verdon, La Palud et Castellane	Journée de pressage des fruits du verger, variétés anciennes	Parc	Agriculture	Verger

6. <u>Présentation en avant-première du nouveau site internet</u>

Le site internet du Parc, en ligne depuis plus de 10 ans, fait l'objet d'une refonte complète afin de mieux répondre aux attentes des publics et de s'adapter aux standards numériques actuels. Cela a également permis de l'actualiser pour tenir compte de la nouvelle Charte du Parc. La société Inovagora, spécialisée dans les sites de collectivités, a été retenue en septembre dernier à l'issue d'un marché public. La mise en ligne du nouveau site devrait se faire en septembre.

7. <u>Sollicitation d'avis de la Préfecture des Alpes-de-Haute Provence sur le « document cadre » élaboré dans le cadre de la loi APER</u>

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi "APER", en son article 54 et plus précisément à l'article L 111-29 du code de l'urbanisme, a introduit la notion de « document cadre ». Ce document cadre, dont l'élaboration revient aux chambres d'agriculture, définit les surfaces agricoles et forestières,

incultes ou non exploitées, pouvant être ouvertes à l'installation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol dit «agri-compatible ».
Le Préfet du département des Alpes-de-Haute Provence a réceptionné cette proposition de document cadre produite par la Chambre d'agriculture 04. Conformément à l'article R 111-61 du code de l'urbanisme, elle a été transmise au Parc naturel régional du Verdon pour avis, le 17 mars 2025. Une sollicitation similaire est attendue par le Préfet du Var, dans les prochains mois. Une fois le document cadre approuvé :

- Aucun projet PV au sol ne sera possible en dehors des surfaces identifiées dans le document
- Les projets seront soumis à un avis simple de la CDPENAF
- Le porteur de projet reste soumis aux réglementations en vigueur : études préalables liées aux enjeux environnementaux, paysagers, autorisation d'urbanisme
- Le document cadre doit être révisé à minima tous les 5 ans (prévu d'ici 2 ans dans le Var)

Après débats et discussions, les membres du Bureau émettent :

- un avis défavorable à l'unanimité sur le document cadre,
- et un avis défavorable à la majorité des voix sur la demande de dérogation du Préfet (14 voix défavorables, 1 voix favorable, 3 absentions).

Avis exhaustif disponible sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr

8. Avis du Parc du Verdon sur le projet du SCOT Provence Alpes Agglomération

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon est consulté en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. Le Parc doit émettre un avis dans les 3 mois suivant réception, sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) porté par l'intercommunalité Provence Alpes Provence Verdon (PAA) qui doit être compatible avec la charte et le plan du Parc.
En application de la loi ALUR du 27 mars 2014, la compatibilité directe entre chartes de parcs naturels régionaux et plans locaux d'urbanisme ayant été supprimée, l'article L. 141-10 du code de l'urbanisme prévoit que le document d'orientations et d'objectifs d'un SCOT transpose les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux. Par ailleurs, l'article L. 131-1 du code de l'urbanisme prévoit également que le SCOT soit compatible avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).
C'est donc avec ces différents niveaux de lecture – compatibilité et transposition des dispositions pertinentes notamment en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques et de protection des structures paysagères, que les pièces du projet de SCOT et plus particulièrement le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientations et d'objectifs (DOO) ont été analysés puis présentés et débattus au sein du groupe de travail urbanisme du Parc du Verdon, qui s'est tenu le 3 juillet 2025 en présence des techniciens de l'intercommunalité.
A l'issue de la présentation et des débats les membres du Bureau à l'unanimité émettent un avis favorable assorti de différentes préconisations.
Avis exhaustif disponible sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr

9. Accompagnement des communes volontaires pour la restauration du four Peisselon à la Palud-sur-Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité, (Mme Michèle BIZOT-GASTALDI, maire de la commune de La Palud sur Verdon n'ayant pas pris part au vote) valident l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec la commune de la Palud sur Verdon, prolongeant le temps d'ingénierie mis à disposition et portant le coût total de cette prestation à 9 400 €.

10. Avis sur le principe d'un plan d'accompagnement et sur les propositions d'actions que le Parc pourrait mettre en œuvre dans le cadre de l'extension du réseau SCP sur le plateau de Valensole

La Société du Canal de Provence (SCP), a construit le premier réseau d'eau sur le Plateau de Valensole dans les années 1980 à 1990, complété dans les années 2000. Une enquête publique s'est déroulée du 12 septembre au 14 octobre 2024 concernant la phase de travaux dite « phase 1 » : Valensole Sud » pour environ 1150 ha ainsi que la création de la réserve dite Mégis2 pour 20.000m3. Cette enquête publique a soulevé de nombreuses questions de la part du public sur la gestion future de l'eau du Verdon et en particulier la création de la réserve Mégis.
Le Bureau du Parc a émis un avis favorable lors du bureau du 9 octobre 2024 sous réserve qu'un plan d'actions soit initié et fédère l'ensemble des acteurs concernés autour de plusieurs engagements.
Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le plan d'actions construit avec la Conseil départemental 04 et la Chambre d'agriculture 04 qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Maitrise/réduction des consommations d'eau potable et urbaine dans le territoire des communes desservies :
- Evolution des pratiques agricoles, pour que l'arrivée de l'eau soit un levier de diversification, de réduction des intrants et de développement de techniques d'irrigation économe :
- Prise en compte des enjeux paysagers et naturalistes dans les différentes actions et dans le déploiement du réseau

11. Appel à projet « Atelier hors les murs »

Le Parc, via ses commissions cultures et espaces naturels & biodiversité, souhaite questionner le rapport des habitants à la biodiversité : quels liens entretient-on avec la biodiversité qui nous entoure ? qu'est-ce qui pousse à l'action dans le temps, la durée ? comment mobiliser par d'autres approches – culturelles, sociales, éducatives, sensibles ? etc
Afin de permettre le projet, les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement, autorisent le Président à répondre à l'appel à projet de la Fédération des PNR de France, et à solliciter les partenaires financiers et à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.
Coût total TTC : 10 000 € ; FNPNR-OFB (25 %) 2 500 € ; Autres financeurs (50 %) 5 000 € ; Autofinancement (25 %) 2 500 €

12. Organisation provisoire de la mission éducation et citoyenneté pour 2025-2026

Afin de pallier la suppression de la subvention de la Région pour le budget de la mission éducation, et en l'absence de visibilité sur des pistes de financement avant le 2nd semestre 2026, les membres du Bureau valident l'organisation provisoire de la mission selon le fonctionnement suivant :

- **Appel à projets scolaires sur les inondations (financement GEMAPI) : 15 classes**
- **Appel à projet agriculture et alimentation (temps de travail agents) :**
  - 5 classes avec les établissements scolaires
  - 5 projets avec des centres de loisirs (ACM)
  - *Catalogue d'activités payantes proposées aux écoles non sélectionnées*
- **Soutien aux enseignants sur les dispositifs « Aires terrestres éducatives » et « Ecole dehors »**
- **Résidence artistique « Terres de légendes » - médiation artistique : école (1 classe), collège (1 classe), rencontres/ateliers pour le grand public.**

Les appels à projets seront envoyés fin juin et la sélection des classes sera opérée en septembre. La relance de la commission éducation et citoyenneté s'effectuera en novembre.

13. Appel à projets : installation agricole sur la ferme caprine pédagogique et sur le site de Valx-Félines

Les chevriers exploitants de la ferme caprine ne souhaitant pas poursuivre l'activité dans le format actuel, sur une activité d'élevage caprin fromager, les membres du Bureau à l'unanimité valident l'appel à projets pour organiser la poursuite de l'exploitation.

14. Avenant à la convention entre le Parc et le Conservatoire en vue de l'aménagement et la réalisation d'un sentier d'interprétation

Afin de profiter de financements restants sur cette opération pour réaliser notamment des éléments de signalétique, les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'avenant n°2 à la convention avec le Conservatoire du littoral afin de prolonger d'une année la convention.

15. Convention de partenariat quadriennal 2025-2028 avec l'association Vélo Loisir Provence

Les membres du Bureau à l'unanimité (Mme Nathalie PEREZ-LEROUX, co-présidente suppléante de l'association VLP ne prenant pas part au vote) valident le renouvellement de la convention de partenariat quadriennale 2025-2028 avec l'association Vélo Loisir Provence pour la mise en œuvre du projet du « Verdon à vélo » ainsi que la cotisation annuelle à l'association pour un montant de 8 000€.

16. Tarifs pour Label' fête du Parc le 5 octobre 2025

Les membres du Bureau à l'unanimité valident les tarifs présentés ci-dessous :

	Description / provenance / fournisseur	Quantité	Prix
Repas	Agneau du Verdon, pommes de terre à la braise et tomate Provence, pain, fromage de chèvre et raisin	1 adulte	20 €
		1 enfant	10 €
Bière	Marquée Valeurs Parc	25 cl	3 €
Vin	Rouge et Blanc Marqué Valeurs Parc	15 cl	2 €
Jus de pomme	Producteur local	20 cl	2 €
Café	Biocoop de Salernes	10 cl	1 €
Thé	Biocoop de Salernes	20 cl	
Sirop	De plantes aromatiques	20 cl	
Lots Tombola	Dons des communes (à cette date 15 communes ont fait des dons)	1 ticket	2 €
		3 tickets	5 €

17. Tarifs complémentaires 2025 - boutique Point Sublime

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les nouveaux produits proposés ci-dessous pour la boutique du Point Sublime et les tarifs publics correspondants :

Produits	Tarifs de vente TTC
Jeux mémo arbres et fleurs	15,00 €
Stickers Gorge du Verdon	3,00 €

18. Modification du représentant de la licence entrepreneur de spectacle

Les membres du Bureau à l'unanimité désignent Mme Laurence DEPIEDS titulaire de la licence entrepreneur de spectacle vivant pour le compte du Parc du Verdon.

19. Attribution du marché « Accord cadre multi-attributaires pour les travaux d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau du bassin versant du Verdon » - Marché subséquent 2025 : point annulé

20. Dossiers de demandes de subventions

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations qui suivent ainsi que leur plan de financement et autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers.

- Modification du plan de financement des postes Eaux 2025 : point annulé
- Modification du plan de financement « la Routo, au fil de la laine »

Coût total TTC : 74 853 € - FEADER : 47 905,92 € - CPN (Région, département, …) : 11 976,48 € - Autofi. : 14 970,60 €

21. Convention avec l'ONF pour l'occupation d'un bureau partagé à Valx

Les membres du Bureau à l'unanimité moins 1 voix contre, approuvent la convention ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'un espace de travail partagé et de moyens matériels par le Parc du Verdon au profit de l'ONF, pour une durée test d'un an, afin de faciliter l'intégration dans le territoire de son nouvel agent.

22. Cartographie des risques liés aux atteintes à la probité – Lancement de la démarche

Suite à une demande de la Région Sud adressée à tous ses organismes satellites, les membres du Bureau à l'unanimité décident d'approuver le lancement d'une démarche de cartographie des risques d'atteinte à la probité au sein du Parc naturel régional du Verdon. Concrètement, cela consistera à cartographier les processus internes (recrutements, marchés publics, gestion budgétaire, subventions, …) pour identifier les situations susceptibles d'exposer des agents ou des élus à des risques de corruption, de favoritisme, de trafic d'influence, de prise illégale d'intérêts, de détournement de fonds ou de concussion ; puis à analyser les dispositifs de contrôle existants ou à mettre en place.

23. Protection sociale complémentaire

Les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022 prévoient la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents destinée à couvrir notamment les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident. Cette participation deviendra obligatoire pour les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15 € bruts mensuels par agent).
Les membres du Bureau à l'unanimité décident de mandater le CDG 04 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques santé.

24. Partenariat-mécénat avec Go Beyond

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le partenariat pluriannuel avec l'entreprise Go Beyond, petite agence de voyage découverte d'origine anglaise pour les publics autistes et trisomiques, implantée sur Manosque et travaillant dans le Verdon et l'Europe entière, qui souhaite plus d'exemplarité en compensant les émissions de carbone liées à son activité et propose de soutenir financièrement le projet de protection de la biodiversité domestique – création du réseau des vergers conservatoires. Une convention triannuelle avec le Parc sera signée incluant une participation définie annuellement et qui sera de 3 400 € pour 2025.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
à Moustiers Sainte Marie, le 24 juillet 2025

Le Président,
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION
PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici